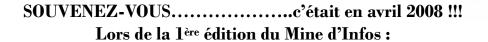
Mine d'infos

janvier 2014-Numéro 22





« Pour respecter notre volonté de communication annoncée lors de la campagne électorale, nous vous proposons de découvrir les premières informations municipales.

Le conseil municipal est installé depuis le 22 mars 2008. Un seul tour de scrutin aura suffi pour élire Maire et Adjoints. L'attribution des fonctions a respecté les souhaits exprimés par les électeurs.

Un poste de 3^{ème} Adjoint a été créé, et dans un élan démocratique, cette fonction a été proposée par Madame le Maire, à un élu de la liste d'union démocratique pour la défense des intérêts communaux. »

Et voilà, nous sommes déjà en décembre 2013, au terme du mandat, et nous vous proposons ainsi la dernière édition.

Nous espérons qu'à travers ce bulletin, vous avez pu suivre la vie communale, associative, et aussi mieux comprendre les difficultés imposées parfois par les méandres de l'Administration, sans oublier de vous remercier pour votre soutien tout au long de ces 6 années.

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITE AURONT LIEU LE SAMEDI 11 JANVIER à 12h00 / SALLE DES FETES SOYEZ LES BIENVENUS

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Une loi a modifié le rythme scolaire des écoliers. Ainsi, les heures d'enseignements (soit 24 h par semaine) sont réparties sur 4 jours et demi et une pause méridienne de 1 h 30 est imposée.

Les horaires de cours à partir de septembre 2014 pour Montcombroux seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 h 10 à 12 h 10 // 13 h 40 à 16 h 05.

Mercredi : 9 h 10 à 11 h 30.

Pour les enfants empruntant le transport scolaire, les horaires de car seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi:

Matin: Montcombroux: 8h45 — Bert: 8h55 /// Soir: Mtcombroux: 16h07— Bert-: 16h17

Mercredi: même horaires le matin /// Soir: Mtcombroux: 11h50— Bert: 12h

Une garderie non payante est mise en place le mercredi de 11 h 30 à 11 h 50.

Les autres jours, comme auparavant, la garderie périscolaire payante ($1 \ \epsilon$ la première $1/2 \ h$, puis $2 \ \epsilon$) fonctionnera de $16 \ h$ $05 \ à$ $17 \ h$ 35 (ou $17 \ h$ 45). Elle est ouverte à tous les enfants scolarisés à Bert et à Montcombroux quelque soit leur domicile.

Ces changements ont un coût pour la commune, puisqu'il faudra rémunérer le travail supplémentaire de l'Atsem (1h30mn/semaine), de l'agent chargé de la surveillance des CP à la pause méridienne (1h par semaine), chauffer les classes le mercredi, ramener les petits mercredis à une demi-journée etc...





Verre



briques alimentaires cartonnettes et



publicités, prospectus journaux, magazines,

métalliques



emballages



ménagers et d'entretien flacons de produits



bouteilles d'eau, soda,



mayonnaise, ketchup,... jus de fruits, lait,





sans couvercles pots et bocaux





bouteilles sans capsules





Ordunes mėnagėnes

Les déchets déposés ordures ménagères doivent être mis dans les bacs à dans des sacs.



sacs et films plastiques, vaisselle, emballages souillés,... barquette polystyrène, pot de yaourt, pot de crème,









produits dangereux

peinture



piles



déchets verts



appareils électriques et électroniques

et encombrants, cartons, plâtre, huile, aérosols, lampes, pneus,

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DU DONJON

A partir du 1er janvier 2014, les horaires d'ouverture seront les mêmes toute l'année :

Le lundi de 14 h à 17 h 30, Le mercredi de 8 h 15 à 12 h 15 Le samedi de 8 h 15 à 12 h 15 et de 14 h à 17 h 30.

Un agent est présent sur le lieu pour vous conseiller mais c'est à vous de décharger votre véhicule et d'effectuer le tri dans les bennes. Merci de le respecter.

Bonne nouvelle : la REdevance sur les Ordures Ménagères reste inchangée pour 2014.

Résidence principale pour 1 personne : 86 euros Résidence principale pour 2 personnes : 168 euros Résidence principale pour 3 personnes : 221 euros

Résidence principale pour 4 personnes et plus : 230 euros Résidence secondaire, hébergement touristique : 168 euros

Agriculteurs, commerçants, artisans et établissements divers : 38 euros

Il a été constaté des impayés concernant cette redevance. La communauté de communes va engager des poursuites à l'encontre des redevables. Si vous éprouvez des difficultés pour régler cette facture, avant de subir les pénalités, vous pouvez demander auprès du Receveur Municipal et de la communauté de communes, un échéancier.

LE TELETHON.....



Ils étaient très fiers de participer, eux aussi, au téléthon. Un initiative des sapeurs pompiers du Donjon qui permet d'augmenter les dons pour l'AFM chaque début décembre.

Le principe est que chaque ballon, avec son étiquette, est proposé pour 2 euros à chaque élève. L'étiquette retrouvée le plus loin de notre village, permettra à l'enfant de recevoir des cadeaux.

Merci aux parents de leur participation, étant précisé que la municipalité, ne voulant pas créer de discrimination, surtout à cet âge, finance le ballon des enfants « non participants ».

....LE TELETHON





Un grand merci aux musiciens de fanfare qui ont aidé le foyer rural à assurer une animation de qualité pour ce téléthon cru 2013. Et un grand bravo pour les 827 euros qui ont été remis à l'association française contre les myopathies de la part de notre village, toujours aussi solidaire.

CET ESPACE VOUS APPARTIENT. IL VOUS PERMET DE NOUS FAIRE PART DE VOS IDÉES, REMARQUES ET SUGGESTIONS PARCE QUE VOTRE AVIS EST IMPORTANT. VOUS POUVEZ DÉPOSER CET ENCART DANS LA BOITE AUX LETTRES DE LA MAIRIE OU AU SECRÉTARIAT. MERCI DE VOTRE PARTICIPATION. Idées, remarques, suggestions: Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au vendredi sauf le mercredi : de 9 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 16 H 15. Permanence des êlus : le samedi de 10 H à 12 H et les autres jours sur rendez-vous. Heures d'ouverture de l'Agence Postale : du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et le samedi de 10 H 30 à 12 H. Heures d'ouverture de la déchetterie au Donjon : lundi de 14H à 17 H 30, le mercredi de 8 H 15 à 12 H 15 et le samedi de 8 H 15 à 12 H 15 et de 14 H à 17 H 30. Le dépôt de Monteombroux reste ouvert le jeudi toute la journée et le samedi de 10 H à 12 H (clé à retirer au secrétariat). Merci de respecter les consignes.

La Poste: 04.70.99.61.10

Annick MENDEZ: 04.70.99.64.05

Thierry CATHALA: 04.70.99.64.34

Claire TOGNON: 06.27.95.50.47

Alain SAYET: 04.70.99.61.27

Mairie: 04.70.99.61.13